

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 26 JUN 2015

### COMPTE RENDU SOMMAIRE

#### APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2015

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé.

#### INSTALLATION DE MONSIEUR JEAN-BERNARD SECQ DANS LES FONCTIONS DE CONSEILLER MUNICIPAL

Installation de Monsieur Jean-Bernard SECQ dans ses fonctions de Conseiller Municipal en remplacement de Monsieur Christophe RAGAIN, démissionnaire.

#### COMPTE DE GESTION – ANNEE 2014 - APPROBATION

Le Conseil Municipal déclare le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, sans observation ni réserve et l'approuve.

#### COMPTE ADMINISTRATIF – ANNEE 2014 – APPROBATION

Approbation du Compte Administratif 2014 dont les résultats sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET ANNEXE DU P. R. U.	BUDGET ANNEXE DES SERVICES ASSUJETTIS A TVA	BUDGET ANNEXE DES LOTISSEMENTS
Recettes réalisées	35 982 065,71	334 954,50	881 551,47	255 012,66
Dépenses réalisées	32 424 702,46	312 537,26	883 652,71	104 929,09
<b>RESULTAT 2014</b>	<b>+ 3 557 363,25</b>	<b>+ 22 417,24</b>	<b>- 2 101,24</b>	<b>+ 150 083,57</b>
Restes à réaliser de recettes	3 662,82	-	-	-
Restes à réaliser de dépenses	122 916,31	-	456,00	-

SECTION INVESTISSEMENT	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET ANNEXE DU P. R. U.	BUDGET ANNEXE DES SERVICES ASSUJETTIS A TVA	BUDGET ANNEXE DES LOTISSEMENTS
Recettes réalisées	7 617 353,18	6 039 505,06	206 943,47	2 000,00
Dépenses réalisées	10 558 316,03	6 885 639,29	6 592,91	105 538,88
<b>RESULTAT 2014</b>	<b>- 2 940 962,85</b>	<b>- 846 134,23</b>	<b>+ 200 350,56</b>	<b>- 103 538,88</b>
Restes à réaliser de recettes	702 742,80	670 000,00	-	-
Restes à réaliser de dépenses	1 119 042,01	90 263,90	30 747,10	115 758,72

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE DU CHEMIN VERT	BUDGET ANNEXE AERODROME DE TERREFORT	BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS ET DU C. I. S.
Recettes réalisées	791 609,30	151 288,90	391 664,62
Dépenses réalisées	799 209,71	127 984,64	391 656,66
<b>RESULTAT 2014</b>	<b>- 7 600,41</b>	<b>+ 23 304,26</b>	<b>+ 7,96</b>
Restes à réaliser de recettes	-	-	-
Restes à réaliser de dépenses	-	-	-

SECTION INVESTISSEMENT	BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE DU CHEMIN VERT	BUDGET ANNEXE AERODROME DE TERREFORT	BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS ET DU C. I. S.
Recettes réalisées	306 897,91	-	120 656,66
Dépenses réalisées	359 900,49	-	-
<b>RESULTAT 2014</b>	<b>- 53 002,58</b>	<b>-</b>	<b>+ 120 656,66</b>
Restes à réaliser de recettes	39 870,00	-	-
Restes à réaliser de dépenses	367 966,86	-	-

**COMPTE ADMINISTRATIF – ANNEE 2014 – DECISION D'AFFECTATION DES RESULTATS**

Affectation des résultats suivants, au vu des besoins de financement des sections :

	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET ANNEXE PRU	BUDGET ANNEXE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA
<b>Le compte administratif présente un résultat de fonctionnement de :</b>			
- au titre des exercices antérieurs	+ 3 328 955,03	+ 2,04	+ 6 061,03
- au titre de l'exercice arrêté	+ 3 557 363,25	+ 22 417,24	- 2 101,24
<b>- soit un résultat à affecter</b>	<b>+ 6 886 318 ,28</b>	<b>+ 22 419,28</b>	<b>+ 3 959,79</b>
- pour mémoire, le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêté est de :	4 048 550,00	Néant	Néant
- le résultat de la section d'investissement au titre des exercices antérieurs est de :	- 1 848 767,25	- 260 762 ,51	+ 239 920,64
- le résultat de la section d'investissement hors restes à réaliser est de :	- 2 940 962,85	- 846 134,23	+ 200 350,56
- le solde des restes à réaliser est de :	- 416 299,21	+ 579 736,10	- 30 747,10
il en résulte une affectation obligatoire minimum représentant un besoin à couvrir de :	5 206 029,31	527 160,64	Néant
le besoin de financement de la section de fonctionnement restes à réaliser compris à prélever sur les résultats antérieurs est de :	119 253,49		456,00
<b>Proposition d'affectation à la section d'investissement :</b>	<b>+ 4 230 800,00</b>	<b>22 410,00</b>	<b>Néant</b>

	BUDGET ANNEXE DES LOTISSEMENTS ET ZONES D'ACTIVITE	BUDGET ANNEXE CAMPINGS et CENTRE INTERNATIONAL DE SEJOUR	BUDGET DU CHAUFFAGE URBAIN DU CHEMIN VERT
<b>le compte administratif présente un résultat de fonctionnement de :</b>			
- au titre des exercices antérieurs	- 6 872,49	+ 4 298 ,50	+ 116 571,35
- au titre de l'exercice arrêté	+ 150 083,57	+ 7,96	- 7 600,41
<b>- soit un déficit à couvrir</b>			
<b>- soit un résultat à affecter</b>	<b>+ 143 211,08</b>	<b>+ 4 306,46</b>	<b>+ 108 970,94</b>
- pour mémoire, le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêté est de :	426 320,00	Néant	Néant
- le résultat de la section d'investissement au titre des exercices antérieurs est de :	- 165 495,80	+ 1 226 258,75	+ 1 437 642,36
- le résultat de la section d'investissement hors restes à réaliser est de :	- 103 538,88	+ 120 656,66	- 53 002,58
- le solde des restes à réaliser est de :	- 115 758,72	Néant	- 328 096,85
il en résulte une affectation obligatoire minimum, représentant un besoin à couvrir de :	384 793,40	Néant	Néant
<b>Proposition d'affectation à la section d'investissement:</b>	<b>143 200,00</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>

	BUDGET ANNEXE AERODROME DE TERREFORT
<b>le compte administratif présente un résultat de fonctionnement de :</b> - au titre des exercices antérieurs - au titre de l'exercice arrêté <b>- soit un déficit à couvrir</b> <b>- soit un résultat à affecter</b>	 - 22 086,99 + 23 304,26  + 1 217,27
- pour mémoire, le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêté est de :	Néant
- le résultat de la section d'investissement au titre des exercices antérieurs est de :	Néant
- le résultat de la section d'investissement hors restes à réaliser est de :	Néant
- le solde des restes à réaliser est de :	Néant
il en résulte une affectation obligatoire minimum, représentant un besoin à couvrir de :	Néant
<b>Proposition d'affectation à la section d'investissement:</b>	<b>Néant</b>

Transferts :

- du budget principal (débit au compte 6521) vers le budget annexe du Projet de Rénovation Urbaine (crédit au compte 7552) la somme de 504 760,00€.

- du budget annexe des services assujettis à la TVA (débit au compte 1021) vers le budget Principal (crédit au compte 1328) la somme de 400 000,00€

#### **EXERCICE 2015 – DECISIONS MODIFICATIVES**

Approbation des décisions modificatives qui donnent globalement lieu aux ajustements détaillés dans les tableaux qui peuvent être consultés auprès de la Direction des Finances et des Marchés Publics aux jours et heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

#### **EXERCICE 2015 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Attribution des subventions de l'exercice 2015 pour un montant total de 12 806, 41 € dont le détail peut être consulté auprès de la Direction des Finances et des Marchés Publics aux jours et heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

#### **CHATEAU – MODALITES DE GESTION**

Décision de confier à la SOPRAF une mission d'étude sur le devenir du Château de Saumur.

Sollicitation de la Région pour obtenir une subvention au titre du FACES.

#### **STATIONNEMENT – CARTES DE STATIONNEMENT – INSTAURATION ET MODALITES**

Abrogation de la délibération n°2009/15 du 13 février 2009 fixant les tarifs du stationnement sur voirie à compter du 1<sup>er</sup> mars 2009.

Instauration d'une carte de stationnement résidentiel selon certaines modalités.

Le tarif résidentiel à l'horodateur est abrogé par décision.

**RESTAURATION COLLECTIVE – PROJET DE CUISINE CENTRALE PUBLIQUE – ETUDE DE FAISABILITE ET DE PROGRAMMATION ET MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE AU TITRE DU FONDS REGIONAL D'ETUDES STRATEGIQUES (FRES)**

Approbation du lancement d'une étude de faisabilité et de programmation et d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de l'optimisation des infrastructures préexistants sur le territoire saumurois pour une gestion de la restauration scolaire au plan local.

Sollicitation des aides au taux le plus élevé possible.

Approbation du plan de financement prévisionnel de l'opération.

**RESTAURATION COLLECTIVE – ADHESION DE LA VILLE A L'ASSOCIATION AGORES (ASSOCIATION NATIONALE DES DIRECTEURS DE LA RESTAURATION COLLECTIVE) – APPROBATION DES STATUTS**

Adhésion de la Ville de Saumur à l'association AGORES en contrepartie du règlement de la cotisation annuelle correspondante.

Approbation des statuts de l'association.

**ASSOCIATION FRANCE BENEVOLAT MAINE-ET-LOIRE – ADHESION DE LA VILLE**

Adhésion de la Ville de Saumur à l'association France Bénévolat Maine-et-Loire.

**MUTUELLE COMMUNALE – ENGAGEMENT DE PARTENARIAT**

Approbation de la constitution d'un groupement entre la Ville de Saumur, le CCAS de Saumur et les communes de Distré, Epieds, Fontevraud l'Abbaye, Montsoreau, Parnay, Souzay-Champigny et Turquant pour mener une consultation relative à la mise en place d'une mutuelle sur le Saumurois.

Désignation de la Ville de Saumur comme coordonnatrice de ce groupement de commandes.

Autorisations données :

- à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer la convention à passer entre la Ville de Saumur, le CCAS de Saumur et les communes de Distré, Epieds, Fontevraud l'Abbaye, Montsoreau, Parnay, Souzay-Champigny et Turquant, ainsi que tout acte en découlant ;

- à Monsieur le Maire pour lancer l'appel à partenariat.

**CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION 2015-2020 – VOLET TERRITORIAL**

Approbation des opérations de la convention CPER 2015-2020 volet territorial, sous maîtrise d'ouvrage pour la Ville de Saumur.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour solliciter auprès de l'Etat les subventions au taux le plus élevé possible.

Au cas où les cofinancements attendus ne seraient pas obtenus, la Ville de Saumur s'engage à honorer la différence par autofinancement.

**NOUVEAU CONTRAT REGIONAL 2013-2016 – AVENANT D'AJUSTEMENT**

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour solliciter auprès de la Région l'attribution d'une subvention pour le programme de travaux de la place Saint-Pierre.

Au cas où les cofinancements attendus ne seraient pas obtenus, la Ville de Saumur s'engage à honorer la différence par autofinancement.

**REFORME TERRITORIALE – ETABLISSEMENTS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE A FISCALITE PROPRE – AVANT PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable à l'avant-projet sous réserve de l'acceptation du Noyantais.

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT" – COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES – REPRESENTATION DE LA VILLE - MODIFICATION**

Désignation de représentants suivants pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées :

- Claude GOUZY
- Alain GRAVOUEILLE
- Jean-Michel MARCHAND
- Michel APCHIN

**CONVENTION DE SCOLARISATION D'UN GROUPE-CLASSE DE L'IME CHANTEMERLE A L'ECOLE PRIMAIRE DU CLOS COUTARD**

Approbation du projet de convention de partenariat à établir entre la Ville, l'IME de Chantemerle et l'Education Nationale.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer ladite convention avec Monsieur le directeur des Services Académiques et Monsieur le directeur de l'IME de Chantemerle, ainsi que tout autre document y afférent.

**CONVENTION DE PARTENARIAT – COMITE ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DU SAUMUROIS - OGEC**

Approbation du projet de convention de partenariat à établir entre la Ville, le Comité pour l'enseignement catholique du Saumurois et chacun des OGEC des établissements d'enseignement catholique du 1<sup>er</sup> degré sous contrat d'association avec l'Etat de Saumur et des communes déléguées.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer de telles conventions de partenariat avec le Comité pour l'enseignement catholique du Saumurois et les OGEC des écoles de l'Abbaye, Saint-André, Saint-Nicolas, Sainte-Anne, Notre-Dame de Nantilly, Notre-Dame de la Visitation et de l'institution Saint-Louis.

**PARTENARIAT VILLE / SCOPE – CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR LA PERIODE 2015-2018**

Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens à intervenir avec la SCOPE de Saumur pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 31 décembre 2018.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer ladite convention et tous documents s'y rapportant.

**PARTENARIAT VILLE / MJC – CONVENTIONS PLURIANNUELLES**

Approbation des conventions pluriannuelles à intervenir avec la MJC de Saumur.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer lesdites conventions et tous documents s'y rapportant.

**POINT INFORMATION JEUNESSE (PIJ) – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE LABELLISATION AVEC L'ETAT ET LE CRIJ PAYS DE LA LOIRE**

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant pour déposer une demande de renouvellement du label "Information Jeunesse" pour le PIJ de Saumur auprès des services de l'Etat et pour signer la convention à intervenir à cet effet, et tout autre document relatif à ce label.

## **FORET COMMUNALE DE SAUMUR – ADHESION A LA CERTIFICATION FORESTIERE PEFC**

Adhésion au Programme Européen des Forêts certifiées (PEFC) Ouest pour une période de 5 ans.

Le Conseil Municipal s'engage à respecter le cahier des charges du propriétaire en vigueur ainsi que les règles d'utilisation du logo PEFC, faciliter la mission de PEFC Ouest et du certificateur (l'EAC) amenés à effectuer des visites de contrôle dans la forêt communale et les autoriser à cet effet, à titre confidentiel, à consulter le document de gestion durable de la forêt, mettre en place les mesures correctives qui pourraient être demandées par PEFC Ouest, accepter que cette adhésion soit rendue publique, signaler toute modification concernant la forêt communale, participer aux frais de certification, soit sur une période de 5 ans la somme de 88,73 € (sur la base de 105,7318 ha).

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

## **RUE DU PETIT CAPORAL A SAUMUR – EFFACEMENT DES RESEAUX – CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'ŒUVRE TEMPORAIRE AU PROFIL DU SIEML**

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à intervenir avec le SIEML.

## **LIEU-DIT "L'ESSART" A SAINT-LAMBERT DES LEVEES – PARCELLES COMMUNALES – CESSION AU PROFIT DE MADME EMILIE PINGUETTE – CESSION AU PROFIT DE MONSIEUR ET MADAME WILLIAM OGER**

1/ Cession à Madame Emilie PINGUETTE de deux parcelles en nature de prairie d'une contenance totale de 2 ha 72 a 82 ca et situées au lieu-dit "L'Essart" à Saint-Lambert des Levées, moyennant le prix total net et forfaitaire de 8 594 €, soit 3 150 € l'hectare.

Lesdits terrains font d'ores et déjà l'objet d'une mise à disposition au profit du futur acquéreur.

Afin de permettre l'accès auxdits terrains, la Commune de Saumur consent une servitude de passage d'une largeur de 4 mètres sur la limite nord-est de la parcelle lui appartenant et ce, en prolongement de la servitude déjà existante à partir du chemin de l'Essart.

L'acte de vente sera établi aux frais de l'acquéreur.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire afin de signer l'acte de vente à intervenir.

2/ Cession à Monsieur et Madame William OGER de trois parcelles en nature agricole, libres de toute occupation, d'une contenance totale de 2 ha 53 a 03 ca et situées au lieu-dit "L'Essart" à Saint-Lambert des Levées.

La cession est consentie moyennant le prix total net et forfaitaire de 7 970 €, soit 3 150 € l'hectare.

Une servitude de passage d'une largeur de 4 mètres est créée sur la parcelle susvisée, le long de sa limite nord-est, afin de desservir les prairies.

L'acte de vente sera établi aux frais de l'acquéreur.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire afin de signer l'acte de vente à intervenir.

## **RUE DES BUIS A BAGNEUX – CESSION D'UN TERRAIN AU PROFIT DE MONSIEUR CLEMENT BROSSARD**

Cession à Monsieur Clément BROSSARD d'une emprise de terrain communal à distraire et un mur en tuffeau bordant l'arrière de la propriété de l'acquéreur, à distraire d'une parcelle communale, le tout situé rue des Buis à Bagneux et d'une surface approximative de 40 m<sup>2</sup>. La cession est consentie moyennant le prix net et forfaitaire de 10 € le m<sup>2</sup>, soit un montant total d'environ 400 €. Le prix définitif étant calculé après mesurage des emprises cédées par les soins d'un géomètre.

Un document de modification du parcellaire cadastral est établi par un géomètre, aux frais partagés des deux parties.

L'acte de vente est établi aux frais de l'acquéreur.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire afin de signer l'acte de vente à intervenir.

**RUE DU DOCTEUR SCHWEITZER A SAUMUR – LOT N°4 DE LA COPROPRIETE "CENTRE COMMERCIAL DU CHEMIN VERT" – CESSION D'UN LOCAL COMMERCIAL AU PROFIT DE SAUMUR HABITAT**

Cession à l'Office Public de l'Habitat Saumur Habitat d'un local commercial, libre de toute location ou occupation, constituant le lot n° 4 de la Copropriété "Centre Commercial du Chemin Vert", d'une surface de 78,60 m<sup>2</sup>, situé rue du Docteur Schweitzer à Saumur, moyennant le prix net et forfaitaire de 39 093 €.

L'acte de vente en la forme administrative est établi par les services municipaux aux frais de la Commune.

Pouvoirs sont donnés :

- \* Monsieur le Maire de recevoir l'acte de vente à intervenir,
- \* Monsieur Jackie GOULET, Premier Adjoint, de le signer.

**VOIRIE – DENOMINATIONS DE VOIES**

Approbation des dénominations et modifications de voies suivantes :

NOM	LIEU
<b>SAINT-HILAIRE-SAINT-FLORENT</b>	
Place de la Maréchalerie	Espace à usage de parking situé à l'angle des rues Jean Ackerman et Théophile Vaugouin
Chemin de l'Alfeu	Voie reliant les routes de Gennes et des Mortins
<b>SAINT-LAMBERT-DES-LEVEES</b>	
Rue de la Fresnaie	Voie située entre le rond-point du Fleuret et la limite de commune avec Vivy
Chemin de la Coquère	Chemin rural situé entre le chemin des Montis et la limite de commune avec Vivy

La voie d'exploitation de la RD 347 reliant la rue du Grand Terrefort à la rue des Romans à Bagneux est dénommée "**chemin du Clos Minault**".

**DEPLOIEMENT DES COMPTEURS GAZ COMMUNICANTS "GAZPAR" – CONVENTION AVEC GRDF**

Le Conseil Municipal a accepté le principe du déploiement des compteurs communicants "Gazpar" sur le territoire de la Ville.

Approbation des termes de la convention de partenariat.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer ladite convention pour l'installation et l'hébergement des équipements de télé-relève.

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS**

Approbation des modifications apportées au tableau des emplois et des effectifs.

**LISTE DES EMPLOIS ET CONDITIONS D'OCCUPATION DES LOGEMENTS DE FONCTION**

Fixation, à compter du 1er septembre 2015, de la liste des emplois de la collectivité pour lesquels un logement de fonction peut être attribué.

**CONTRATS D'APPRENTISSAGE – ANNEE SCOLAIRE 2015-2016**

Approbation pour l'année scolaire 2015-2016 du nombre de postes en contrat d'apprentissage.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tout document relatif à ce dispositif, notamment les contrats d'apprentissage avec les Centres de Formation d'Apprentis.

**MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2008-154 DU 27 JUIN 2008 FIXANT LE NOMBRE DE REPRESENTANTS AUX CAP UNIQUES PAR CATEGORIE (CATEGORIE A)**

Modification du nombre de représentants de l'employeur ainsi qu'il suit, soit -1 titulaire et -1 suppléant pour la catégorie A :

	Titulaires	Suppléants
Catégorie A	2	2
Catégorie B	4	4
Catégorie C	5	5

**MODERNISATION DU SYSTEME D'ALERTE ET D'INFORMATION DES POPULATIONS (SAIP) – PRISE EN CHARGE PARTIELLE PAR LA COMMUNE – CONVENTION AGGLOMERATION VILLE REGION ETAT**

Approbations :

- des termes de la convention relative au site 56 route de Rouen sur un bâtiment propriété de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement,
- des termes de la convention relative au site de Bournan sous réserve d'une délibération de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement qui confirme la non utilisation pour le service public de l'eau de ce château d'eau sur des terrains propriétés de la commune,
- des termes de la convention relative au site rue MARCEAU, sur un bâtiment propriété de la Région, utilisé par le Ministère de l'éducation nationale,

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tout document relatif à ce dispositif, et notamment les conventions, et d'en faire appliquer les termes.

**FOURNITURE DE MATERIELS INFORMATIQUES DE BUREAU – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT ET LA VILLE DE SAUMUR**

Constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération et la Ville de Saumur, pour mener une consultation relative à la fourniture de matériels informatiques de bureau.

Désignation de la Ville de Saumur comme coordinatrice de ce groupement de commandes.

Autorisation donnée à le Maire de la Ville de Saumur pour signer la convention constitutive du groupement définissant les modalités de son fonctionnement ainsi que tout acte en découlant.

**VENTE DE BIENS MOBILIERS SUPERIEURS A 4 600 EUROS**

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour aliéner un tracteur Fiat pour un montant de 5 512.51 €.

Annulation de la vente d'un gravillonneur décidée par délibération n° 2015/20 du 13 Mars 2015.

**TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE – ACTUALISATION DES TARIFS POUR L'ANNEE 2016**

Actualisation pour 2016, de la tarification TLPE et fixation, comme suit, des tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 :

- Dispositifs publicitaires et préenseignes (surfaces cumulées) : 15,36 €/m<sup>2</sup>.
- Enseignes (surfaces cumulées) :
  - \* de 0 à 12 m<sup>2</sup> : exonération
  - \* entre 12 et 50 m<sup>2</sup> : 30,72 €/m<sup>2</sup> dès le 1<sup>er</sup> m<sup>2</sup>
  - \* à partir de 50 m<sup>2</sup> : 61,44 €/m<sup>2</sup> dès le 1<sup>er</sup> m<sup>2</sup>



### **ARCHIVES MUNICIPALES - DONS**

Décision d'accepter de Messieurs Patrick Brunel, Yves Cornet et Dominique Chatenay, au profit du service des Archives Municipales, les dons, avec pour objectif leur mise en valeur culturelle.

### **INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR**

Décision d'accorder à compter de 2015, l'indemnité de conseil au receveur. Elle est égale à 25% du montant calculé conformément aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16/12/1983. Elle est basée sur les éléments financiers de l'exercice précédent.

### **COMPTE RENDU DES DECISIONS**

Lecture du compte rendu des décisions prises par le Maire du 7 mai au 26 juin 2015 sous les numéros 2015/49 à 2015/84 en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération n°2014/17 du Conseil Municipal du 4 avril 2014.

Saumur, le lundi 29 juin 2015  
Le Maire de la Ville de Saumur,



  
Jean Michel MARCHAND